

POINT INFO

**Immatriculation au
Registre du Commerce
d'une personne physique
SUR RDV**

NT/15/07/10

***LES FORMALITES SONT A FAIRE DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT LE DEBUT
D'ACTIVITE ou dans les 30 jours qui précèdent***

PIECES RELATIVES A LA PERSONNE

- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, ou une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Si la personne est de nationalité étrangère, fournir la carte de résident ou la carte de commerçant étranger,
- Une attestation sur l'honneur de non condamnation avec la filiation,
- Une carte d'assuré social (carte vitale),
- Si la personne est mariée, fournir :
 - un extrait d'acte de mariage ou une copie du livret de famille,
 - une copie du contrat de mariage en cas de « séparation de biens », ou deux attestations informant le conjoint des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession (article L 526-4 et R 123-121-1 du Code de commerce).

PIECES RELATIVES A L'ORIGINE DU FONDS

- Création** : copie du bail, de l'acte de propriété, ou de l'attestation notariée, autorisation de domiciliation du propriétaire ou copie de la taxe foncière,
- Achat** : copie de l'acte de cession + J.A.L. (ne pas oublier la formalité du précédent exploitant)
- Location Gérance** : copie de l'acte de location gérance + J.A.L. (ne pas oublier la formalité du précédent exploitant)
- Autre** :

PIECES RELATIVES AUX ACTIVITES REGLEMENTEES

- Diplôme
- Copie du Récépissé délivré par la Mairie pour une licence 4
- Attestation de la Direction Régionale de l'Équipement (D.R.E.)
- Requête
- Pouvoir si la formalité n'est pas effectuée par le commerçant

PIECES RELATIVES A L'AIDE A LA CREATION ET A LA REPRIS D'UNE ENTREPRISE

- ACCRE, à joindre le dossier au moment de la création d'entreprise.

Nous vous remercions de prévoir les frais de formalités en chèques.
En rendez-vous, possibilité de payer en espèces, merci de faire l'appoint.

- Greffe : _____ € - C.C.I.T AMIENS-PICARDIE : ___ €

Merci de compléter les chèques **seulement** lors de la formalité

RENDEZ-VOUS LE
AVEC

A LA CCI D'AMIENS

Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
6, Boulevard Belfort 6 80039 Amiens Cedex 1
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41
Fax : 03.22.82.22.95